

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
 DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
 DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
 21000 DIJON
 Tél. : 03 80 44 84 00
 Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MONSIEUR DUFRESNE Enzo
 4 RUE DE JALHAY
 21340 NOLAY



Application mobile :
 CycladesVerif

Nom de famille : DUFRESNE

Nom d'usage :

Prénom(s) : Enzo

Né le : 22/07/2006 A : BEAUNE (021)

INE : 090697339JG

Etablissement : 0212045J LYCEE E.J. MAREY
 BEAUNE

Forme de passage : Globale - Jury : 31214

Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

Spécialité Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Epreuves du 1er groupe		Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuve scientifique et technique		18.75/20	2.0		
U11	Economie - droit	18.5/20	1.0	18.50	
U12	Mathématiques	19.0/20	1.0	19.00	
U2	Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale (1)	18.0/20	4.0	72.00	
Pratique professionnelle		17.12/20	9.0		
U31	Vente-conseil (1)	18.0/20	3.0	54.00	
U32	Suivi des ventes (1)	18.0/20	2.0	36.00	
U33	Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client (1)	16.0/20	3.0	48.00	
U34	Prévention, santé, environnement	16.0/20	1.0	16.00	
Langues vivantes		16.00/20	4.0		
U41	Langue vivante A-Anglais	15.0/20	2.0	30.00	
Langue vivante A : écrite-Anglais		8.5/12			
Langue vivante A : orale-Anglais		6.5/8			
U42	Langue vivante B-Espagnol	17.0/20	2.0	34.00	
Langue vivante B : écrite-Espagnol		9.0/12			
Langue vivante B : orale-Espagnol		8.0/8			
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique		16.75/20	5.0		
U51	Français	16.0/20	2.5	40.00	
U52	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	17.5/20	2.5	43.75	
U6	Arts appliqués et culture artistique	18.5/20	1.0	18.50	
U7	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	15/20	1.0	15.00	
CO1	Chef d'oeuvre	16.0/20		12.00	
Chef d'oeuvre : présentation orale		15.0/20			
Chef d'oeuvre : note du livret		16.5/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité 1ère		15.50/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité terminale		17.25/20			

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
 Le Chef de la division des examens
 et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à
 délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera
 pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de
 besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la
 modification ou la suppression de la validité des bénéfices
 ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus
 tard lors de l'inscription à l'examen.

Laurent Baron-Lornage

Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
21000 DIJON
Tél. : 03 80 44 84 00
Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MONSIEUR DUFRESNE Enzo
4 RUE DE JALHAY
21340 NOLAY



Application mobile :
CycladesVerif

Nom de famille : DUFRESNE

Nom d'usage :

Prénom(s) : Enzo

Né le : 22/07/2006 A : BEAUNE (021)

INE : 090697339JG

Etablissement : 0212045J LYCEE E.J. MAREY
BEAUNE

Forme de passage : Globale - Jury : 31214

Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

Spécialité Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Epreuves du 1er groupe	Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuves professionnelles	Total :	12.0	210.00	Moyenne : 17.50/20
RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe	Total :	26.0	456.75	Moyenne : 17.56/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Très Bien				

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le Chef de la division des examens
et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à
délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera
pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de
besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la
modification ou la suppression de la validité des bénéfices
ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus
tard lors de l'inscription à l'examen.

Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.